

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



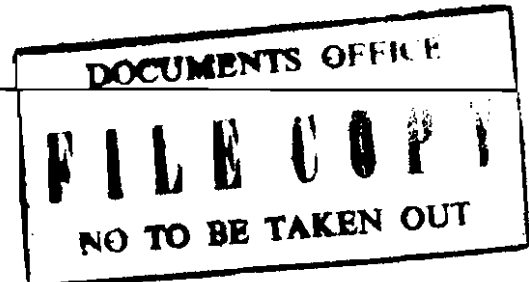
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/L.310
20 février 1965

Original : FRANCAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965



PROJET DE RESOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social,

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique pour la période du 3 mars 1964 au 23 février 1965, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;
2. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité consignés dans ce rapport;
3. Félicite la Commission économique pour l'Afrique des innovations qu'elle a adoptées pour l'accroissement de ses activités.
